

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 147

18 janvier 2012

SOMMAIRE

Abhasvera S.A.	7031	Daxia S.A.	7055
BLK BR HY (Luxembourg) Investments, S.à r.l.	7010	Del Monte Finance Luxembourg S.A.	7055
CAB Consulting S.à r.l.	7026	Deloitte Audit	7053
Cabinet d'experts Romain FISCH S.A. ...	7019	Deloitte-Extended Services S. à r.l.	7053
Calderon & Ribeiro S.à.r.l.	7026	Deloitte Touche Tohmatsu	7055
Calyx Immobilière S.A.	7030	Delpart S.à r.l.	7047
Canama S.A.	7031	Demeter S.A.	7056
Can Benelux	7031	Demo S.à r.l.	7056
Capalux S.A.	7033	Dentilux Zahntechnik GmbH	7056
Cascadal Investholding S.à r.l.	7033	Dexaco Investholding S.à r.l.	7056
Cave Participations S.A.	7020	Dielament Investments	7054
Cave S.A. S.P.F.	7019	D K M Sàrl	7050
Centre Commercial du Mierscherbiérg ..	7033	Drover Investments S.à r.l.	7054
CHICAGO INVESTHOLDING S.à R.L., so- ciété de gestion de patrimoine familial (SPF)	7034	Fleurs Service S.à r.l.	7026
Chromolin Investholding S.à r.l.	7034	FPM Capital S.A.	7022
Cirio Holding Luxembourg S.A.	7034	Grosso S.à r.l.	7033
Codemat	7046	HDW S.A. SPF	7054
Colombine S.à r.l.	7034	In Globo Consult S.A.	7055
Compagnie Financière S.A.	7046	Iunius	7042
Compagnie Financière S.A.	7046	J. Cremer - Finck Architecte	7054
Concept Plus	7046	Let'z Immo	7051
Consolium S.à r.l.	7019	LOUSIN INVESTMENT, Société Anony- me	7046
Copadent	7047	LSREF Lux Japan Holdings I S. à r.l.	7048
CoRe s.à r.l.	7026	L.T.L.D. S.A. (Luxemburger Transport Lo- gistik Diekirch S.A.)	7020
Corporate Jet S.à r.l.	7047	LYXOR Equisys Fund	7053
Cresco Capital Germany 1 S.à r.l.	7020	No Limits Group S.A.	7031
CTP Property Lux S.à r.l.	7026	PEIF II SCA GP S.à r.l.	7056
Cybernetech-Automation S.à.r.l.	7047	ProLogis UK CCLXVI S.à r.l.	7032
Cybernet International s.à r.l.	7047	ProLogis UK II S.à r.l.	7050
Dangerous Goods Airfreight Service S.A.	7053	Settina Investments S.à r.l.	7034
Danieli International S.A.	7055	Silver Point Sourcing S.à r.l.	7020
		Ultimo Portfolio Investment (Luxem- bourg) S.A.	7019

BLK BR HY (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.199.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of August.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BlackRock Funds II – High Yield Bond Portfolio, a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, United States of America,

here represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "BLK BR HY (Luxembourg) Investments, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at forty-two thousand Canadian dollars (CAD 42,000.-), represented by forty-two thousand (42,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4 The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers composed of at least one Class A manager and one Class B manager (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference initialed by a manager physically present in Luxembourg, or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or, to the extent permitted by law, by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of October and ends on the thirtieth (30) of September of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on September 30, 2012.

Subscription and Payment

Thereupon, BlackRock Funds II – High Yield Bond Portfolio, prenamed and represented as stated above, subscribes to forty-two thousand (42,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, and agrees to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to forty-two thousand Canadian Dollars (CAD 42,000.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of forty-two thousand Canadian Dollars (CAD 42,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Neal Andrews, born in Pennsylvania (United States of America), on January 22, 1966, with professional address at 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, United States of America.

2. The following persons were appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Leon Schwab, born in Dublin (Ireland), on October, 1968, with professional address at 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

- Mr. Richard Marshall, born in Lanark (United Kingdom), on January 7, 1975, with professional address at 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BlackRock Funds II – High Yield Bond Portfolio, une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Mme Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "BLK BR HY (Luxembourg) Investments, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-), représenté par quarante-deux mille (42.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés comprenant au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence à l'initiative d'un gérant physiquement présent à Luxembourg, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou, dans les limites permises par la loi, par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) octobre et se termine le trente (30) septembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 30 septembre 2012.

Souscription et Libération

BlackRock Funds II – High Yield Bond Portfolio, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante-deux mille (42.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-), devant être affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Neal Andrews, né en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), le 22 janvier 1966, dont l'adresse professionnelle se situe à 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, Etats-Unis d'Amérique;

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme. Leon Schwab, née à Dublin (Irlande), en Octobre 1968, dont l'adresse professionnelle se situe à 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg; et

- Mr. Richard Marshall, né à Lanark (Royaume-Uni), le 7 janvier 1975, dont l'adresse professionnelle se situe à 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 août 2011. Relation: EAC/2011/11588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011169525/486.

(110197190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Consolium S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Consolium Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011171504/13.

(110200300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

CABEFI, Cabinet d'experts Romain FISCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6951 Olingen, 29A, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 150.249.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171448/10.

(110199612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Cave S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 12, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.991.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011171460/11.

(110199865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 95.089.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 02 décembre 2011, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Royaume-Uni, résidant au 17, Penners Garden, KT6 6JW Surbiton, Royaume-Uni.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 02 décembre 2011, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Décembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011172718/19.

(110200613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Cave Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 12, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 99.241.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2011171461/11.

(110200166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

L.T.L.D. S.A. (Luxemburger Transport Logistik Diekirch S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 71, Geidgerweeg.
R.C.S. Luxembourg B 93.200.

AUSZUG

Es wird folgendes festgestellt:

Gemäss Beschluss der Gemeindeverwaltung Troisvierges wurde eine Aenderung der Strassennamen in der gesamten Gemeinde vorgenommen, sodass die Adresse des Gesellschaftssitzes ab dem 01. September 2011 wie folgt lautet:

71, Geidgerweeg in L-9980 Wilwerdange

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ausgestellt in Wilwerdange, 30. August 2011

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2011172536/16.

(110200615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Cresco Capital Germany 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171470/10.

(110199746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Silver Point Sourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.027.

In the year two thousand and eleven, on the second day of November.

Before us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Silver Point Capital, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered with the State of Delaware under number 3472967,

duly represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 October 2011.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Silver Point Sourcing S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 25A, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 121027, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 25 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2319, on 12 December 2006 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1702, on 10 July 2008.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First Resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 74676 (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested by law.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more attorneys-in-fact such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le deux novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Silver Point Capital, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de Delaware, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social à 615 South DuPont Highway, Dover, DE 19901, Etats-Unis d’Amérique, immatriculé auprès du registre de Delaware sous le numéro 3472967,

ici représentée par Mlle Carole Noblet, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 26 octobre 2011.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La comparante est l’associé unique (l’«Associé Unique») de Silver Point Sourcing S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121027, constituée par un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2319, le 12 décembre 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1702, le 10 juillet 2008.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième Résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur paiera les dettes. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14891. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169828/106.

(110196786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

FPM Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.255.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Arkai domiciliation Sarl, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 43, Boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce de Luxembourg Section B, Numéro 150.940,

ici représentée par Eddy DÔME, expert-comptable, résidant professionnellement au 43 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu de sa qualité de gérant unique.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "FPM CAPITAL S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 32.000.-Euros (trente deux mille Euros) divisé en 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de 100 Euros (cent Euros).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des

actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 1^{er} lundi de Mai à 9 heures, et pour la première fois en 2012.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2011.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Arkai domiciliation sarl	320 actions
TOTAL	320 actions

Toutes les actions ont été libérées à CENT POUR CENT (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme 32.000.-Euros trente deux mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. A été appelé à la fonction d'administrateur unique:

- Eddy Dôme, né le 16/08/65, résident au 43 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Flockton International Inc, société résidente du panama, avec siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank, Building 2nd Floor, Panama.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes expireront à après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

5. Le siège social de la société est fixé au 43 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DOME et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52414. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170724/178.

(110198736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

CoRe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 67.868.

Le bilan au 31 mai 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011171469/11.

(110198990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

CAB Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 156.701.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171471/10.

(110200238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Calderon & Ribeiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 14, rue Philippe Manternach.
R.C.S. Luxembourg B 127.274.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011171473/9.

(110199882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Fleurs Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6350 Dillingen, 3, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 58.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Floralux Holland B.V.

Minus VAN DER BURG

Le gérant

Référence de publication: 2011171638/12.

(110199678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

CTP Property Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 128.557.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN,
ON THE SECOND DAY OF DECEMBER,

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CTP Property Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer in L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et

des Sociétés) under the number B 128557 (the Company). The Company was incorporated on 4 May 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 1522 and dated 21 July 2007. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 3 March 2009 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 853 and dated 21 April 2009.

THERE APPEARS:

CTP Property N.V., a limited liability company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam P.O. Box 75215, 1070 AE Amsterdam the Netherlands, with registration number 02098310 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Remon Vos, director and Mr Radek Zeman, director.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all of the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each in the share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 49,987,500 (forty nine million nine hundred and eighty seven thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to EUR 50,000,000 (fifty million Euro), by way of the issuance of 49,987,500 (forty nine million nine hundred and eighty seven thousand five hundred) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the New Shares), together with share premium in an amount of EUR 266,593,537 (two hundred sixty six million five hundred ninety three thousand five hundred and thirty seven Euro);

3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 2. above;

4. Reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 221,579,787 (two hundred and twenty one million five hundred and seventy nine thousand seven hundred and eighty seven Euro) by way of absorption of the Company's losses brought forward as at 31 December 2010;

5. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above;

6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the changes specified under item 2, and to see to any formalities in connection therewith; and

7. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 49,987,500 (forty nine million nine hundred and eighty seven thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 50,000,000 (fifty million Euro), by way of the issuance of 49,987,500 (forty nine million nine hundred and eighty seven thousand five hundred) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the New Shares) together with a share premium in an amount of EUR 266,593,537 (two hundred sixty six million five hundred ninety three thousand five hundred and thirty seven Euro).

Third resolution

The Meeting records the following subscription to and payment for the New Shares:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to the 49,987,500 New Shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting of a receivable in a total amount of EUR 321,579,787 (three hundred and twenty one million five hundred and seventy nine thousand seven hundred and eighty seven Euro) (the Receivable).

The Contribution in Kind to the Company, in an aggregate net amount of EUR 321,579,787 (three hundred and twenty one million five hundred and seventy nine thousand seven hundred and eighty seven Euro) shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 49,987,500 (forty nine million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(ii) an amount of EUR 4,998,750 (four million nine hundred and ninety eight thousand seven hundred and fifty Euro) is to be allocated to the legal reserve account of the Company; and

(iii) an amount of EUR 266,593,537 (two hundred and sixty six million five hundred and ninety three thousand five hundred and thirty seven Euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The ownership, transferability, certainty, liquidity and valuation of the Receivable contributed to the Company by the Sole Shareholder are supported by a valuation certificate issued by the management of the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificate) which confirms inter alia that the aggregate total value of the Receivable amounts to at least EUR 321,579,787 (three hundred and twenty one million five hundred and seventy nine thousand seven hundred and eighty seven Euro) and that the Receivable is freely transferable to the Company.

A copy of the Certificate, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Fourth resolution

The Meeting resolves to reduce the share premium account of the Company by an amount of EUR 221,579,787 (two hundred and twenty one million five hundred and seventy nine thousand seven hundred and eighty seven Euro) by way of the absorption of the Company's losses brought forward as at 31 December 2010 amounting to EUR 221,579,787 (two hundred and twenty one million five hundred and seventy nine thousand seven hundred and eighty seven Euro).

The Meeting further notes that the Company's share premium account now amounts to EUR 45,013,750 (forty five million thirteen thousand seven hundred and fifty Euro).

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 50,000,000 (fifty million Euro), represented by 50,000,000 (fifty million) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000 (seven thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing and intervening parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, the proxyholder of the appearing and intervening parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux décembre,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CTP Property Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128557 (la Société). La Société a été constituée le 4 mai 2007 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant alors à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -n° 1522 du 21 juillet 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 3 mars 2009 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette,

Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -n° 853 du 21 avril 2009.

A COMPARU:

CTP Property Lux N.V., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam P.O. Box 75215, 1070 AE Amsterdam, Pays-Bas, dont le numéro d'immatriculation est 02098310 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Monsieur Remon Vos, gérant, et Monsieur Radek Zeman, gérant.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 49.987.500 EUR (quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel à 50.000.000 EUR (cinquante millions d'euros) par voie d'émission de 49.987.500 (quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 266.593.537 EUR (deux cent soixante-six millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-sept euros);

3. Souscription et paiement par apport en nature de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus;

4. Réduction du compte de prime d'émission de la Société d'un montant de 221.579.787 EUR (deux cent vingt et un millions cinq cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept euros) par l'absorption de pertes reportées de la Société en date du 31 décembre 2010;

5. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

6. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des Nouvelles Parts Sociales, et d'accomplir toutes formalités y relatives; et

7. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de 49.987.500 EUR (quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à un montant de 50.000.000 EUR (cinquante millions d'euros) par la voie d'émission de 49.987.500 (quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 266.593.537 EUR (deux cent soixante six millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-sept euros).

Troisième résolution

L'Assemblée accepte les souscriptions et paiements pour les nouvelles parts sociales comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, déclare (i) souscrire aux 49.987.500 Nouvelles Parts Sociales et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature (l'Apport en Nature) consistant en plusieurs créances d'un montant total de 321.579.787 EUR (trois cent vingt et un millions cinq cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept euros) (les Créances).

L'Apport en Nature à la Société, d'un montant de 321.579.787 EUR (trois cent vingt et un millions cinq cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept euros) est alloué de la manière suivante:

(i) un montant de 49.987.500 EUR (quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) est à affecter au compte de capital social nominal de la Société;

(ii) un montant de 4.998.750 EUR (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros) est à affecter au compte de réserve légale de la Société; et

(iii) un montant de 266.593.537 EUR (deux cent soixante-six millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-sept euros) est à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité et la valeur de la Créance apportée à la Société par l'Associé Unique est certifiée par un certificat émis par le conseil de gérance de la Société (le Certificat) qui confirme inter alia que la valeur totale des Créances est au moins de 321.579.787 EUR (trois cent vingt et un millions cinq cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept euros) et que la Créance est librement cessible à la Société.

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant restera jointe au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire le compte de prime d'émission de la Société d'un montant de 221.579.787 EUR (deux cent vingt et un millions cinq cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept euros) par l'absorption de pertes reportées de la Société en date du 31 décembre 2010 d'un montant de 221.579.787 EUR (deux cent vingt et un millions cinq cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept euros).

L'Assemblée note alors que le montant du compte de prime d'émission de la Société s'élève dorénavant à 45.013.750 EUR (quarante-cinq millions treize mille sept cent cinquante euros).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social de la Société, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 50.000.000 EUR (cinquante millions d'euros) représenté par 50.000.000 (cinquante millions) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg à procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous la deuxième et troisième résolution ci-dessus, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 7.000 (sept mille Euro).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg., date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, lesdits mandataires ont signés ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. VOS, R. ZEMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 06 décembre 2011. Relation: RED/2011/2642. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 décembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011170659/219.

(110198145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Calyx Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 79.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011171474/11.

(110199423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Abhasvera S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.773.

—
EXTRAIT

En date du 8 décembre 2011, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monica Tiuba, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- Alan Botfield, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Référence de publication: 2011172269/15.

(110200178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Canama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 1, Am Dahl.

R.C.S. Luxembourg B 103.188.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171476/10.

(110199816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Can Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 115.013.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011171475/9.

(110200095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

No Limits Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.098.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831,

ici représentée par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et
 - Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- en vertu d'une procuration générale du 27 mai 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme NO LIMITS GROUP S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.098 (NIN 2005 2205 744) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 779 du 3 août 2005.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société NO LIMITS GROUP S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société NO LIMITS GROUP S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société NO LIMITS GROUP S.A. a été réglé et la société PIKELANE CORPORATE LIMITED demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2140. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170879/57.

(110198188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

ProLogis UK CCLXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.511.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 13 décembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis UK Holdings S.A. ont été transférées à ProLogis European Finance VI Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance VI Sàrl 500 parts

Total 500 parts sociales

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011172888/20.

(110200869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Capalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 50.421.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011171478/11.

(110199887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Cascadal Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 88.808.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011171479/9.

(110200039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Grosso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.765.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011171680/14.

(110199245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Centre Commercial du Mierscherbiert, Société Anonyme.

Siège social: L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg.

R.C.S. Luxembourg B 35.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171484/10.

(110200273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

CHICAGO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.492.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011171489/10.
(110200473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Chromolin Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.422.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011171491/10.
(110199631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Cirio Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 80.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.
Référence de publication: 2011171492/10.
(110200200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Colombine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 547, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 57.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011171497/11.
(110199917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Settina Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.150.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of December.
Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F Kennedy, L1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mr Vincentius van den Brink, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company (the “Articles”), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company under the name “Settina Investments S. à r. l.” (the “Company”) governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on “Sociétés à responsabilité limitée”.

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2012.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le premier jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Vincentius van den Brink, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Settina Investments S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également

consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille)) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. van den Brink, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 décembre 2011. Relation: RED/2011/2650. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169168/406.

(110195817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Iunius, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 165.214.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den neunten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtssitz zu Clerf,

sind erschienen

1) Herr Jérôme HUPPERTZ, Buchhalter, geboren zu Malmedy, am 26. September 1979, wohnhaft zu B-4780 Sankt Vith, Hauptstrasse 96/6;

2) Herr Yves HUPPERTZ, geboren zu Malmedy, am 04. Januar 1978, Kaufmann, wohnhaft zu B-4780 Sankt Vith, Bahnhofstrasse 39;

welche Kompargenten den instrumentierenden Notar ersuchten folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung «IUNIUS»

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Weiswampach. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Filialen im In- und Ausland errichten.

Art. 4. Zweck und Gegenstand der Gesellschaft sind:

a. die operative und administrative Unternehmensberatung und - Organisation,

b. Sekretariatsarbeiten, Übersetzungen und Lohnberechnungen.

c. Die Gesellschaft kann im übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können;

d. Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringung, Anteilszeichnung, Verschmelzung oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, oder die Ausdehnung und Entwicklung der gegründeten Gesellschaft begünstigen können.

e. Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland ausüben.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteilen von je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1. Herr Jérôme HUPPERTZ, vorgenannt, entsprechend einer Einlage von sechstausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 6250,00)	50 Anteile
2. Herr Yves HUPPERTZ, vorgenannt, entsprechend einer Einlage von sechstausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 6250,00)	50 Anteile
Total: einhundert Anteile	100 Anteile

Die Gesellschafter erklären, und der Notar stellt fest, dass das Kapital voll auf den Namen der Gesellschaft eingezahlt ist.

Art. 7. Die Abtretung und Übertragung von Gesellschaftsanteilen unterliegt folgenden Bestimmungen:

Die unentgeltliche oder entgeltliche Abtretung von Gesellschaftsanteilen sowie die Übertragung derselben von Todes wegen an einen Nicht-Gesellschafter bedarf der Zustimmung und Genehmigung aller Gesellschafter. Besagte Zustimmung ist ebenfalls erforderlich im Falle der Abtretung oder Übertragung an den Ehepartner des Abtretenden und an Abkömmlinge und Aszendenten in direkter Linie.

a) Vorkaufsrecht

1) Wenn die Gesellschaft nur aus zwei Mitgliedern besteht, und in Ermangelung einer abweichenden Übereinkunft zwischen den Gesellschaftern, muss der Gesellschafter, der einen oder mehrere Anteile abtreten will, seinen Mitgesellschafter mittels eingeschriebenen Brief von seinem Vorhaben in Kenntnis setzen, indem er den Namen, Vornamen, Beruf und Wohnsitz des oder der vorgeschlagenen Eigentümer, die Anzahl der abzutretenden Anteile sowie den gebotenen Preis angibt. Der andere Gesellschafter hat alsdann das Recht, das Vorkaufsrecht geltend zu machen, indem er alle oder einen Teil der angebotenen Anteile persönlich erwirbt oder indem er diese Anteile durch eine durch ihn zu bestimmende Drittperson kaufen lässt, deren solidarischer Bürge er bleibt und welche Drittperson durch den abtretenden Gesellschafter anzunehmen ist, wenn letzterer Gesellschafter bleibt, da er nicht alle seine Anteile abtritt.

Innerhalb der fünfzehn Tage nach dem eingeschriebenen Brief wodurch der Gesellschafter seine Abtretungsabsicht mitgeteilt hat, muss der andere Gesellschafter dem Abtretungswilligen mittels eingeschriebenen Brief seine Entscheidung mitteilen: entweder übt er sein Vorkaufsrecht aus oder er genehmigt die Abtretung.

Seine Entscheidung muss nicht begründet werden. Wenn er innerhalb der hiervoor vorgesehenen Frist und in der dargelegten Form keine Stellungnahme abgegeben hat, so wird vorausgesetzt, dass er die Abtretung angenommen hat.

2) Wenn die Gesellschaft mehr als zwei Teilhaber umfasst und wenn diese sich nicht anders geeinigt haben, wird folgendermaßen vorgegangen:

Der Gesellschafter, der seine Anteile an Nicht-Gesellschafter abtreten will, muss dieselben zunächst seinen Mitgesellschaftern anbieten.

Diese Mitgesellschafter können ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrem Anteil am Gesellschaftskapital ausüben.

Der betreffende Gesellschafter muss die Gesellschaft von seinem Vorhaben durch einen eingeschriebenen Brief in Kenntnis setzen, und zwar unter Angabe der hiervoor sub 1) vorgesehenen Einzelheiten.

Innerhalb des Monats nach Erhalt dieses eingeschriebenen Briefes muss die Geschäftsführung eine außerordentliche Generalversammlung einberufen, indem sie den Gesellschaftern alle Angaben bezüglich der beabsichtigten Abtretung mitteilt. Anlässlich dieser Generalversammlung müssen die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, ob und in welchem Maße sie von ihrem Vorkaufsrecht Gebrauch machen wollen.

Nichtanwesende oder nicht vertretene Gesellschafter sowie Gesellschafter, die sich einer Erklärung enthalten, werden angesehen, als ob sie auf das Vorkaufsrecht verzichtet hätten. Das Vorkaufsrecht, von welchem ein Gesellschafter keinen Gebrauch machen sollte, überträgt sich auf die übrigen Gesellschafter im Verhältnis zu deren Beteiligung am Kapital. Das Vorkaufsrecht überträgt sich solange, bis nur noch ein Gesellschafter übrig bleibt, der von dem Vorkaufsrecht aller anderen Gesellschafter Gebrauch zu machen wünscht.

Erst wenn dieser Gesellschafter erklärt, dass er von seinem Vorkaufsrecht keinen Gebrauch zu machen wünscht, können die Anteile Dritten, abgetreten werden.

Im Falle der Ausübung des Vorkaufsrechtes hat der veräußerungswillige Gesellschafter innerhalb von drei Monaten nach der Durchführung der Generalversammlung die Gesellschaftsanteile gemäß den gesetzlichen Bestimmungen über die Handelsgesellschaften an die Erwerber zu übertragen.

Der Erwerber hat den Kaufpreis innerhalb desselben Zeitraumes zu entrichten.

Der Kaufpreis für die Ausübung des Vorkaufsrechtes wird festgesetzt auf Grund der Jahresbilanz, die der Generalversammlung, die über das Vorkaufsrecht beschlossen hat, vorausgeht.

Diese Bilanz muss nach den Grundsätzen ordnungsmäßiger Buchführung erstellt werden, und hat ausreichende Rückstellungen für Risiken, insbesondere für Steuern zu enthalten, soweit sie diese Bilanzperiode betreffen.

In dem ermittelten Kaufwert der Anteile dürfen keine immateriellen Werte und keine sonstigen Reserven enthalten sein.

b) Schenkung unter Lebenden

Im Falle der Schenkung unter Lebenden werden der oder die Schenknehmer erst Gesellschafter, nachdem sie durch die Mitgeschafter angenommen wurden, und zwar entsprechend den hiervor für entgeltliche Abtretungen vorgesehenen Bestimmungen, ohne dass allerdings ein Vorkaufsrecht ausgeübt werden könnte. Die Zustimmung ist ebenfalls erforderlich im Falle der Abtretung an den Ehepartner des Abtretenden und an Abkömmlinge und Aszendenten in direkter Linie.

c) Nachlassenschaft

Die Erben und Vermächtnisnehmer, die in Ermangelung einer Zustimmung der überlebenden Gesellschafter nicht Gesellschafter werden können, haben Anspruch auf den Wert der ihnen durch Erbschaft übertragenen Anteile.

Sie können den Rückkauf durch eingeschriebenen, an die Geschäftsführung gerichteten, Brief beantragen.

Die Geschäftsführung stellt den anderen Gesellschaftern unverzüglich eine Kopie dieses Antrages zu.

Die Festsetzung des Preises erfolgt in diesem Falle wie im Artikel "Vorkaufsrecht" beschrieben.

Im Übrigen gelten beim Ableben eines Gesellschafters die gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 8. Geschäftsführung - Befugnisse

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer wahrgenommen, die Mitglieder oder Nichtmitglieder der Gesellschaft sind, und die allein befugt sind, die Leitung der Geschäfte zu übernehmen.

Der oder die Geschäftsführer erhalten alle erforderlichen Befugnisse, um im Namen der Gesellschaft zu handeln, alle irgendwelchen mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Verbindung stehenden Rechtsgeschäfte vorzunehmen und die Gesellschaft rechtsverbindlich zu verpflichten.

Jeder Geschäftsführer besitzt getrennt sämtliche Verwaltungs- und Verfügungsrechte mit Ausnahme derjenigen, die der Generalversammlung auf Grund gesetzlicher Bestimmungen vorbehalten sind. Jeder Geschäftsführer kann seine Vollmachten ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen, Mitglieder oder Nichtmitglieder der Gesellschaft.

Vergütung der Geschäftsführer

Das den Geschäftsführern zustehende Gehalt, sowie ihre Vergütung werden durch die Generalversammlung der Gesellschafter festgesetzt. Reisekosten und andere durch die Geschäftsführer im Dienst der Gesellschaft gemachte Auslagen werden durch die Gesellschaft gegen einfache Vorlage einer richtig bezeichneten Aufstellung zurückerstattet.

Aufsicht

Sofern die Bezeichnung eines Kommissar-Revisors nicht auf Grund der gesetzlichen Vorschriften erforderlich ist, verfügt jeder einzelne Gesellschafter persönlich über die Überwachungs- und Aufsichtsbefugnisse.

Ein Gesellschafter kann sich durch einen Buchführungssachverständigen vertreten lassen, die Vergütung dieses Sachverständigen wird nur dann durch die Gesellschaft getragen, wenn er mit ihrer Zustimmung oder durch Gerichtsbeschluss bezeichnet wurde.

Art. 9. Generalversammlung

a) Beschlüsse

Die Generalversammlung setzt sich aus allen Gesellschaftern zusammen. Sie beschließt gemäß den gesetzlichen Vorschriften.

In den Grenzen des Gesetzes und der Statuten sind ihre Beschlüsse für alle, auch die Abwesenden oder Dissidenten bindend.

b) Datum

Alljährlich findet am 30. April, um 20.00 Uhr die ordentliche Generalversammlung statt. Wenn dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet diese Versammlung am folgenden Werktag um die gleiche Uhrzeit statt. Die Generalversammlung kann außerdem jedes Mal einberufen werden, wenn das Interesse der Gesellschaft es erfordert. Sie muss auf schriftlichen Antrag von Gesellschaftern die ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten durch die Geschäftsführung einberufen werden.

c) Ort

Die ordentlichen und außerordentlichen Generalversammlungen finden am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einladung bezeichneten Ort statt.

d) Einberufungen

Die Generalversammlungen werden durch einen Geschäftsführer mittels eingeschriebenen Briefen, welche die Tagesordnung enthalten und wenigstens fünfzehn Tage vorher an jeden Gesellschafter zu richten sind, einberufen. Die Generalversammlung ist beschlussfähig bezüglich aller ihrer unterbreiteten Gegenstände ohne die Einberufung nachweisen zu müssen, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind.

e) Vertretung

Jeder Gesellschafter kann sich bei der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, unter der Bedingung, dass der Bevollmächtigte selbst Gesellschafter ist.

Letztere Bedingung ist nicht für einen Ehepartner, der den anderen vertritt, maßgebend.

Die Minderjährigen, Entmündigten und anderen Rechtsunfähigen werden durch ihre gesetzlichen Vertreter vertreten.
Die Miteigentümer, Nießbraucher und Inhaber des nackten Eigentumsrechts, die Gläubiger und Nutzpandgläubiger müssen sich jeweils durch eine einzige Person vertreten lassen.

Art. 10. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden das Inventar und die Jahresabschlüsse entsprechend den gesetzlichen Vorschriften aufgestellt.

Der nach Abzug aller Lasten, Geschäftskosten, der erforderlichen Abschreibungen und Rückstellungen verbleibende Überschuss der Ergebnisrechnung bildet den Reingewinn des Geschäftsjahres.

Von dem Reingewinn sind jährlich 5% der gesetzlichen Rücklage zuzuführen bis letztere 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der Saldo kann unter allen Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Kapitalbeteiligung aufgeteilt werden.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch Rechtsunfähigkeit, Konkurs, Zahlungsunfähigkeit oder den Tod eines Gesellschafters.

Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation, falls die Generalversammlung nicht anders beschließt, durch den oder die im Amt befindlichen Geschäftsführer.

Die mit der Liquidation beauftragten Personen verfügen über die weitgehenden Befugnisse. Es steht jedoch der Generalversammlung frei, diese Befugnisse einzuschränken oder ausreichende Garantien für die gute Ausführung der Liquidation zu verlangen.

Nach Bereinigung der Passiva und der Lasten wird das Nettoergebnis der Liquidation unter allen Gesellschaftern im Verhältnis zu der Anzahl ihrer Geschäftsanteile verteilt.

Art. 13. Für sämtliche nicht vorgesehene Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und dessen Abänderungen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von tausendzweihundert EURO (1.200,00) Euro.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011. Die erste ordentliche Generalversammlung findet am 30. April 2012 statt.

Außerordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter in einer Außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) die Adresse der Gesellschaft lautet: L-9990 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss;
- b) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden ernannt:
 - Herr Yves HUPPERTZ, Geschäftsführer, wohnhaft zu B-4780 Sankt Vith, Bahnhofstrasse 39;
 - Herr Jérôme HUPPERTZ, Buchhalter, B-4780 Sankt Vith, Hauptstrasse 96/6;
- c) Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft unter allen Umständen rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift eines der beiden Geschäftsführer verpflichtet;
- d) Die oben erteilten Befugnisse bleiben gültig bis zu einem gegenteiligen Beschluss der Generalversammlung.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Clervaux, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jérôme Huppertz, Yves Huppertz, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 09 décembre 2011. Relation: CLE/2011/1284. Reçu soixante-quinze euros (75,00€).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Eintragung im Firmenregister.

Clerf, den 09. Dezember 2011.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2011170469/194.

(110197708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Codemat, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 137.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011171496/9.

(110200081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Compagnie Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.843.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171498/10.

(110200461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Compagnie Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.843.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171499/10.

(110200462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

LOUSIN INVESTMENT, Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 49.368.

Extrait de résolution de l'assemblée générale annuelle ordinaire tenue le 12 octobre 2011

L'assemblée décide de révoquer comme commissaire la société INTERNATIONAL MANAGING COMPANY INC.,
et de nommer comme nouveau commissaire, pour un mandat de 2 ans, la société PARC IMMOBILIERE S.A. ayant son
siège social au L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch et enregistrée au RCS Luxembourg sous la référence B84.249.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2011.

LOUSIN INVESTMENT

Société Anonyme

Administrateur

Référence de publication: 2011172554/16.

(110200312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Concept Plus, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.
R.C.S. Luxembourg B 95.406.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171500/10.

(110199815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Copadent, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8557 Petit Nobressart, 3B, Noutemerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 133.650.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011171505/9.
(110199744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Cybernet International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 124.762.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171511/10.

(110199819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Cybernetech-Automation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 106.160.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171512/10.

(110199814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Corporate Jet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 82.313.

EXTRAIT

La gérance communique que l'adresse de résidence du gérant, Monsieur François Minard, est fixée au no. 129, rue Jean-Baptiste Charcot, F-92400 Courbevoie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Corporate Jet sàrl
La Gérance

Référence de publication: 2011172337/15.

(110201346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Delpart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 128.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
 Pour compte de Delpart Sàrl
 Fiduplan S.A.
 Signature

Référence de publication: 2011171547/13.

(110200292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

LSREF Lux Japan Holdings I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 96.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.828.

In the year two thousand and eleven, on the second day of December.

Before the undersigned Maître Cosita Delvaux, notary public, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,
 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Julie Carbiener, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 1 December 2011,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Lux Japan Holdings I S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 January 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N°966 on 18 April 2008, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number 136.828, and that has been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 5 October 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 2875 on 24 November 2011.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 96,625 (ninety-six thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 96,500 (ninety-six thousand five hundred euro) by the cancellation of 1 (one) ordinary share with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and the reduction of the share premium account by an amount of EUR 21.30 (twenty-one euro and thirty cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled share in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 96,625 (ninety-six thousand six hundred twenty-five euro), represented by 773 (seven hundred seventy-three) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR 96,500 (ninety-six thousand five hundred euro), represented by 772 (seven hundred seventy-two) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 1 (one) ordinary share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro), and the reduction of the share premium account of an amount of EUR 21.30 (twenty-one euro and thirty cent) and the reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR 146.30 (one hundred forty-six euro and thirty cent).

As a consequence of the share capital decrease, the Sole Shareholder holds 772 (seven hundred seventy-two) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 96,500 (ninety-six thousand five hundred euro), represented by 772 (seven hundred seventy-two) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, (l'Associé Unique)

ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 1^{er} décembre 2011,

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Holdings I S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B136.828, selon acte de Maître Martine Schaeffer du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°966 du 18 avril 2008, modifié depuis cette date par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 5 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2875 du 24 novembre 2011.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 96.625 (quatre-vingt-seize mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 96.500 (quatre-vingt-seize mille cinq cents euros) par voie d'annulation d'1 (une) part sociale ordinaire ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), et réduction du compte de prime d'émission d'un montant de EUR 21,30 (vingt et un euros et trente cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 96.625 (quatre-vingt-seize mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 773 (sept cent soixante-treize) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 96.500 (quatre-vingt-seize mille cinq cents euros), représenté par 772 (sept cent soixante-douze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation d'1 (une) part sociale ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), et réduction du compte de prime d'émission d'un montant de EUR 21,30 (vingt et un euros et trente cents) et le remboursement à l'Associé Unique d'un montant de EUR 146,30 (cent quarante-six euros et trente cents).

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 772 (sept cent soixante-douze) parts sociales.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 96.500 (quatre-vingtseize mille cinq cents euros), représenté par 772 (sept cent soixante-douze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. CARBIENER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 décembre 2011. Relation: RED/2011/2669. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 décembre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011170839/130.

(110198148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

D K M Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 156.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171513/10.

(110199754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

ProLogis UK II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.899.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 13 décembre 2011 quinze (15) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis European Finance XVI Sàrl ont été transférées à ProLogis UK XXXVII Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis UK XXXVII Sàrl 15 parts

Total 15 parts sociales

Luxembourg, le 13 decembre 2011.

Prologis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011172889/20.

(110200856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Let'z Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 165.235.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le sept décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Madame Vanessa WINANT, Agent immobilier, née le 18.11.1987 à Luxembourg-Ville, demeurant à L-8289 Kehlen, 30, am Duerf

2) Madame Aude GOFFART, Agent immobilier, née le 10.05.1977 à Saint Avold (F), demeurant à -3286 Bettembourg, 7, rue Sinnen,

ici représentée par Madame Vanessa WINANT, prénommée, aux termes d'une procuration sous seing privé du 7 décembre 2011, laquelle restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et notamment l'achat, la vente, l'échange, la promotion, la négociation, l'expertise, la location et la gérance de biens immobiliers de toute nature, bâtis ou non bâtis.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit des associés d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Let'z Immo».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,00. EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de cent euros (100,00.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et Libération

Les 500 (cinq cents) parts ont été souscrites comme suit par:

1) Madame Vanessa WINANT, prénommée: Deux cent cinquante parts sociales	250
2) Madame Aude GOFFART, prénommée: Deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,00.- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre 2012.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à 1.200,00.- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée désigne comme gérante pour une durée indéterminée:

Madame Vanessa WINANT, prénommée.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

2) La gérante pourra nommer des agents, directeurs et fondés de pouvoir et déterminera leurs pouvoirs.

3) Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WINANT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54963. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170819/104.

(110198180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Dangerous Goods Airfreight Service S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Est, Office H-2053.

R.C.S. Luxembourg B 157.056.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171515/10.

(110200257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

Le bilan et le rapport du réviseur d'entreprise agréé au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171516/11.

(110198986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

LYXOR Equisys Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.184.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale annuelle du 14 novembre 2011:

1. Renouvellement de Monsieur Nicolas GAUSSEL en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en novembre 2012, le mandat d'Administrateur de Monsieur Nicolas GAUSSEL.

2. Changement du Réviseur d'Entreprise:

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires décide de nommer l'auditeur Ernst & Young S.A., résidant professionnellement au 7, Rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, en tant que Réviseur d'Entreprise agréé, avec effet au 31 août 2011, en remplacement de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en novembre 2012.

Référence de publication: 2011172559/17.

(110200310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Deloitte-Extended Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 119.648.

Le bilan au 31 mai 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011171521/11.

(110198991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Dielament Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.481.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011171524/11.

(110200017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

HDW S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.715.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.12.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011171691/12.

(110199562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Drover Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.031.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011171527/11.

(110199473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

J. Cremer - Finck Architecte, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 122.616.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011171752/14.

(110200092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Danieli International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 18.211.

—
Le bilan et annexes au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2011.
Référence de publication: 2011171541/10.
(110200122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Daxia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 90.551.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011171542/9.
(110199189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Del Monte Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 81.761.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 décembre 2011.
Référence de publication: 2011171544/10.
(110200199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

In Globo Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 88.033.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2011.
Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Experts comptables et fiscaux
Signature
Référence de publication: 2011171728/14.
(110199350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 60.927.

—
Le bilan au 31 mai 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2011.
Référence de publication: 2011171546/10.
(110199956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Demeter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 137.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171549/10.

(110199907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Demo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 80, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 145.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171550/10.

(110199015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Dentilux Zahntechnik GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 78.523.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171551/10.

(110199703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Dexaco Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 88.801.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011171553/9.

(110199585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

PEIF II SCA GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 157.745.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Anja Lakoudi, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2011172895/14.

(110200943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.
